

Le Fort Conseil de Quartier



◆ Compte-rendu - Conseil de quartier du mercredi 2 juillet 2025

Le conseil de quartier s'est déroulé en présence de :



Monsieur Valentin IERG, Adjoint au Maire référent des conseils de quartier



Madame Sandra BAHRI, Conseillère municipale déléguée à la concertation de proximité



Madame Jeanne MOREL, chargée de démocratie locale



25 habitant-es.

ORDRE DU JOUR

- 1- Bilan des séances du Conseil de quartier ces 4 dernières années
- 2- Questions diverses

Le conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.

Le Fort Conseil de Quartier



RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

CONSEIL DE QUARTIER 2/07/25

Bilan du Conseil de quartier depuis 2021

- Nombre de séances et d'habitant-es
- Thématiques principales abordées lors des séances
- Un public engagé
- Projet concerté dans le cadre du Conseil :
Prairies du Fort

Questions diverses

- Opérations de voirie depuis 2020
- Budget
- Commerce
- Associations et jeunesse
- Propreté
- Arbres
- Suites de l'Observatoire des Conseils de quartier




Il s'agissait de la dernière séance du Conseil de quartier avant les élections municipales, prévues en mars 2026.

Le Fort Conseil de Quartier



ANNONCE DE VOTRE ELUE DELEGUEE À LA CONCERTATION DE PROXIMITE

 Mme BAHRI, élue déléguée à la concertation de proximité, rappelle le travail effectué dans le cadre de l'**Observatoire des conseils de quartier** afin de rendre ces instances de démocratie locale plus participative et inclusive.


Ainsi, des infographies seront mises en ligne sur le site de la Ville à la rubrique « Conseil de quartier » pour permettre le suivi des projets en cours et à venir de chaque quartier concerné.

Par ailleurs, elle précise que, compte tenu de la période de réserve pré-électorale, **cette séance constitue le dernier Conseil de quartier avant les élections municipales prévues en mars 2026.**

Elle rappelle enfin que la diapositive présentée lors de ce conseil sera mise en annexe du Compte-rendu après quelques modifications liées à la lisibilité du contenu.

Enfin, elle explique devoir se rendre dans un autre Conseil de quartier se déroulant ce soir, au Plateau et demande aux habitant-es de l'excuser pour son départ anticipé du Conseil de quartier du Fort.


Elle remercie les habitant-e-s, pour leur implication et leur présence.

 Monsieur IERG, élu référent du quartier introduit la séance. Il explique que pour cette dernière séance, un **bilan du Conseil** va être présenté aux habitant-es. Il sera également apporté un certain nombre de **réponses aux questions des habitant-es.**



BILAN DU CONSEIL DE QUARTIER

• *Données chiffrées sur le Conseil de quartier du Fort*

 Madame MOREL explique que **depuis décembre 2021, 8 séances du Conseil de quartier du Fort se sont tenues**, parmi lesquelles une concertation sur les Prairies du Fort ainsi qu'un diagnostic en marchant sous le prisme de la voirie. En moyenne, les séances regroupaient une **vingtaine d'habitant-es**. Selon les années, le nombre de séances comme la participation étaient variables.

• *Thématiques principales*

Voici les **thématiques principalement abordées lors des séances** :

- Voirie, circulation et stationnement
- Propreté et présentation de la nouvelle collecte des déchets alimentaires
- Tranquillité publique

Le Fort Conseil de Quartier



- Vivre-ensemble
- Végétalisation du quartier
- Commerce et attractivité du quartier
- Présentation de l'EPHAD des Lilas
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Prairies du Fort

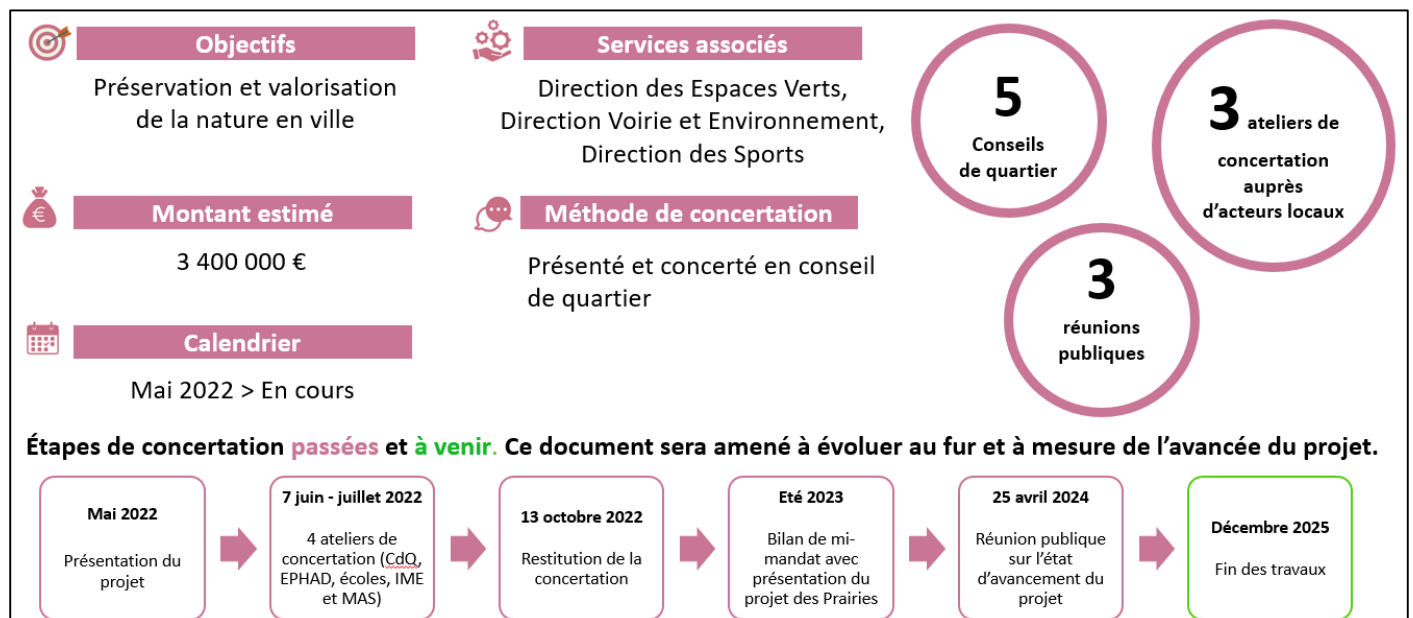
• Un public engagé


Depuis 2021, le Conseil de quartier du Fort repose sur un **noyau solide d'habitant-es mobilisé-es**. La participation y est soutenue et relativement constante.

• Sur les projet concerté dans le cadre du Conseil de quartier – Création du parc municipal des Prairies du Fort

 Madame MOREL présente le **projet de création du parc municipal des Prairies du Fort**. Ce dernier a été **concerté dans le cadre du Conseil de quartier à l'été 2022**.

L'infographie ci-dessous synthétise les éléments principaux du projet :




 Madame MOREL ajoute qu'une **plantation collective d'arbres dans le futur parc** a été organisée par la Direction des Espaces Verts, le 7 mars dernier, en présence de M. le Maire, des élus, des écolier-es du groupe scolaire Henri-Wallon, des résident-es de l'EHPAD des Lilas et des enfants de l'institut médico-éducatif (IME) Suzanne-Brunel.


 Une habitante se demande pourquoi les travaux des Prairies du Fort ont pris du retard ?


Le Fort Conseil de Quartier




 Monsieur IERG n'a pas connaissance des raisons de ce retard. Les services seront sollicités sur cette question.


Les habitant-es pourront tous et toutes profiter de cet espace vert en 2026.

 Des habitant-es demandent si un City Stade est prévu dans le futur parc.

 L'élu référent évoque la présence d'agrès de sport mais pas d'un city stade.

• *Sur l'Espace Solidarités, bilan et budget*

 Un habitant considère que le bilan présenté est insuffisant et estime qu'aucun changement notable n'est visible dans le quartier. Il s'interroge en particulier sur **l'avenir de l'espace commercial Solidarités** et souhaite connaître l'état d'avancement du projet.

 Monsieur IERG précise que des éléments de réponse avait déjà été apportés lors de la précédente séance du 22 mars 2025.

A ce jour, aucun promoteur n'a présenté de nouveau projet pour l'espace commercial Solidarités. Les services de la ville travaillent actuellement à sa mutation.

L'idée est d'améliorer sa qualité architecturale et urbaine, afin d'avoir un aménagement plus agréable, cohérent et harmonieux tout en gardant ses fonctions actuelles. Des logements sont toujours envisagés en plus du maintien et de la reconfiguration de cet espace commercial.

Une consultation a débuté le 15 avril pour désigner un mandataire. Une fois le mandataire choisi, une étude sera menée pour préciser les orientations de la Ville et donner un cadre aux futurs promoteurs souhaitant se positionner sur cette cellule commerciale. **Les services analysent actuellement les candidatures pour désigner un mandataire.** Monsieur IERG ajoute que la Ville n'est pas en capacité de faire à la place du privé. Elle sera vigilante sur la nature l'offre commerciale.

À propos de la **présentation du bilan du Conseil de quartier**, il souligne la qualité du travail réalisé par les services et précise qu'un choix a été fait en faveur d'une présentation globale et synthétique.

• *Les projets en chiffres des opérations menées dans le quartier*

Il revient sur une question posée par les habitant-es lors de la précédente séance, concernant le **montant du budget que la Ville consacre au quartier du Fort**. Il rappelle la **difficulté à chiffrer les dépenses**, les dépenses municipales se répartissant en deux grandes catégories.

D'un côté, les **dépenses de fonctionnement**, qui couvrent par exemple les salaires des agent-es.

De l'autre, les **dépenses d'investissement**, qui concernent des projets de plus grande envergure, comme la création ou la rénovation d'infrastructures – à l'image du **projet des Prairies du Fort dont le montant est très important**.

Le Fort Conseil de Quartier



Cette distinction rend le calcul global complexe, d'autant que certains projets sont menés par la Ville mais ne sont pas nécessairement visibles par les habitant-es (rénovation du groupe scolaire Henri Wallon, cour végétalisée...).

- Opérations de voirie réalisées depuis 2020 dans le quartier du Fort

- **Modification du plateau surélevé rue André Malraux (carrefour Broca/Réaumur)**
 - Calendrier : décembre 2023
 - Coûts estimés: 40 000,00 €
- **Rénovation de marquages du stationnement voies Henri de Vilmorin, Buffon, Germain Defresne, Fort, Cujas, Champollion, Germain Pinson et Solidarité**
 - Calendrier : juillet-août 2023
 - Coûts estimés : 80 000,00
- **Rénovation de marquages du stationnement voies Arthur Rimbaud, Cuvier, Marie Sorin Defresne, Federico Garcia Lorca, de la Fraternité, Réaumur et Louise Aglaé Crette**
 - Calendrier : août 2023
 - Coûts estimés: 80 000€
- **Modification du plateau surélevé rues Gagnée/Fraternité**
 - Calendrier : février 2024
 - Coûts estimés : 80 000,00€
- **Rénovation du marquage au sol du stationnement rues des Blancs Murs et André Malraux**
 - Calendrier : suite au diagnostic en marchant du samedi 22 mars 2025
 - Coûts estimés : 11 000 €



DIVERS

• Sur le projet du Lidl et des commerces



Il est demandé des précisions sur l'état d'avancement du projet de Lidl.



Monsieur IERG explique qu'une réunion a eu lieu en **mai 2025** entre la **Ville et l'enseigne Lidl**, en sa présence ainsi que celle de Monsieur le Maire. À cette occasion, Lidl a présenté à la mairie sa dernière proposition. Il revient sur l'historique des projets antérieurs soumis par l'enseigne, et indique que l'option actuellement retenue est celle d'une **cellule commerciale unique d'environ 1 500 m²**.

Ce choix implique pour Lidl la subdivision de sa parcelle en deux lots, avec la vente d'une partie à un autre acteur économique. Monsieur IERG précise qu'aucune construction de logements n'est prévue sur cette parcelle.

Le Fort Conseil de Quartier





La Ville souhaite inclure dans ce projet **l'implantation d'un city stade**, afin qu'il soit notamment accessible aux locataires de la RIVP et de la SEMISE.

L'élu référent rappelle également que ce type de projet est soumis à l'avis de la **Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)**.

Cette instance administrative, obligatoire pour les projets commerciaux de plus de 1 000 m², est composée de représentant-es de la Ville, de l'État, de chambres consulaires (commerce, artisanat, agriculture), ainsi que d'associations de défense des consommateur-rices. Son rôle est d'évaluer l'impact du projet sur l'aménagement du territoire, l'environnement, l'emploi local et la concurrence.


Le dépôt du permis de construire du projet de Lidl est espéré pour **l'année 2026**.

 Un habitant s'interroge sur la taille de l'emprise foncière de l'ex-Conforama.

 Monsieur IERG explique que les services seront sollicités sur cette question. Il précise que la préservation d'un cheminement piéton entre la rue de la Fraternité et le Boulevard de Stalingrad est envisagé.

Concernant les **projets de rénovation de Leroy Merlin**. Monsieur IERG excuse Monsieur ZAHM, directeur du magasin, qui avait été sollicité pour intervenir lors de la séance du jour afin de présenter le projet de rénovation et qui pour des raisons personnelles, n'a malheureusement pas pu être présent.

• Associations et jeunesse

 Des **membres de l'association Les enfants de la Ruche**, une association d'éveil citoyen située dans le quartier créée en février 2024 prennent la parole.

Cette association agit pour le renforcement du lien social et cherche à favoriser l'épanouissement personnel des jeunes. Elle souhaite leur proposer des cours de soutien scolaire, des loisirs et accompagner les parents ayant des difficultés avec la langue française et les démarches administratives. L'association se demande comment elle pourrait être accompagnée par la mairie et ce qui est fait dans la Ville pour les jeunes.

Elle explique avoir cherché à joindre Monsieur le Maire, sans succès. L'association évoque aussi la difficulté d'accès à un local.


Des **membres de l'association Butch Asso**, créée en janvier 2025 sont également présents. Leur objet social se rapproche de celui des *Enfants de la Ruche*. Toutefois, ils ne sont pas situés au même endroit dans le quartier.

Les deux associations soulignent le manque d'activités proposées aux jeunes à partir de 15 ans, ainsi que l'absence d'équipements dédiés dans le quartier du Fort, comme un centre de quartier ou un lieu de rencontre.

A titre d'exemple, l'association *Les enfants de la Ruche* évoque les animations et sorties menées par le Centre Social Balzac.

Le Fort Conseil de Quartier




 Monsieur IERG revient sur la rencontre ayant eu lieu à l'Hôtel de Ville samedi 21 juin à l'Hôtel de Ville en présence de la majorité municipale et de Monsieur le Maire. Cette rencontre faisait suite à 5 ateliers menés à travers la ville avec les jeunes Vitriot-es de 13 à 25 ans. Cela a été l'occasion de discuter de différentes thématiques tenant à cœur aux jeunes (équipements sportifs ou propreté par exemple). Il rappelle l'accompagnement apporté à l'association *Vers L'avant*.


Monsieur IERG discute de la possibilité d'organiser une rencontre spécifique avec les deux associations. Il les invite également à écrire à M. Ladire, adjoint au Maire élu en charge de la jeunesse.

Il salue l'initiative de ces deux associations. Il se réjouit de voir des jeunes s'engager activement dans la vie du quartier du Fort.

Les deux associations sont invitées à se mettre en relation avec le **Service de la Vie Associative situé à la Maison de la vie associative, place de la Heunière**. Elles peuvent participer comme toutes les associations locales au **prochain Forum de la vie associative qui se déroulera le 8 septembre sur la place du marché**.

 Concernant l'atelier organisé à l'Hôtel de Ville, l'association *Butch Asso* explique que le Fort est un peu excentré du centre-ville de Vitry et que les jeunes du quartier n'ont pas nécessairement la curiosité et le courage d'aller à la mairie pour participer à ce type d'évènement.


Les associations se demandent si un autre emplacement ne pourrait pas être envisagé pour le city stade du projet du Lidl. Compte tenu de sa proximité avec la RD5, la localisation de cet équipement sportif leur semble dangereuse pour les enfants. Ils évoquent comme autre emplacement le parking du Métro. Ils s'interrogent également sur le calendrier de livraison.

 Monsieur IERG rappelle **l'inscription de la création de ce city stade dans le projet de Lidl** ainsi que **l'enjeu de la disponibilité limitée du foncier sur la commune**.

Le city stade envisagé dans le projet Lidl s'inscrit dans un objectif de vivre-ensemble et de multiplicité des usages aux abords de ce nouveau commerce. Il rappelle également la nécessité d'accompagner les enfants en bas âge afin d'éviter tout accident. Il précise que le permis de construire n'ayant pas encore été déposé, le projet ne verra pas le jour avant quelques années. Concernant la demande d'un city stade vers Métro, Monsieur IERG encourage les habitant-es à se mobiliser pour adresser cette demande à la direction du magasin. La Ville soutiendra une telle mobilisation citoyenne.


Il insiste également sur la capacité des associations à créer des synergies et à collaborer, évoquant l'association *Vers L'avant*, implantée dans le quartier Coteau-Malassis, non loin du quartier du Fort.

• **Sur la propreté**


 Des **dépôts sauvages** sont signalés allée Pierre Lamouroux, sur le parterre végétalisé, derrière une armoire électrique mais aussi les dimanches, à côté des poubelles des riverain-es situées à proximité des jardins ouvriers d'Ivry. Les habitant-es se demandent si les personnes effectuant des dépôts sauvages reçoivent une amende.


Le Fort Conseil de Quartier




 Monsieur IERG rappelle le **travail effectué par les services de la Ville afin de veiller à la propreté des rues et invite les habitant-es à signaler les dépôts sauvages sur l'application « Vitrymarue ».**


Concernant la réactivité des services à la suite de ce type de signalements, il explique que des délais peuvent s'observer en raison de jours spécifiques de collecte. Il souligne également que certaines incivilités ont un impact direct sur la propreté du quartier. Monsieur IERG précise également que la Ville ne peut intervenir sur le foncier ne lui appartenant pas. Concernant les amendes à la suite de dépôts sauvages, l' élu référent du quartier explique que cela n'est possible qu'en cas d'identification de la personne à l'origine du dépôt.


 Une habitante se plaint du manque d'information des nouveaux arrivant-es dans le quartier concernant le ramassage des poubelles.


 Monsieur IERG explique que de la documentation est disponible sur le site de la Ville. Il évoque par ailleurs l'accueil des nouveaux habitant-es, un évènement auquel sont conviées les personnes ayant récemment emménagées dans la commune. A cette occasion, de la documentation leur est remise, et notamment sur l'organisation de la collecte des déchets.


• Sur la Voirie

 Une habitante signale l'état dégradé de la chaussée rue Réaumur, à proximité du groupe scolaire Henri Wallon.

 Les habitant-es s'interrogent sur la **possibilité d'une opération de dératissage dans le quartier**, signalant des rongeurs devant l'école Louise Michel, rue de la Concorde mais également rue Champollion. Une habitante signale les courriers de la Ville reçus par les gestionnaires de copropriétés et d'habitat collectif informant de la prise d'un arrêté municipal sur ce sujet.


 Monsieur IERG indique qu'il arrive que des travaux tels que ceux menés aux Prairies du Fort provoquent des mouvements de terrain, ce qui peut pousser les rongeurs à sortir de leur habitat. Il précise que les services seront sollicités pour traiter cette problématique. Il évoque une dératissage menée à l'aide de furets à proximité de résidences de la SEMISE.

 Une habitante **interroge la Ville sur sa capacité à se montrer plus ferme à l'égard des auteurs d'incivilités**, rappelant que ces comportements ont un coût pour la Commune, qui doit consacrer des moyens à réparer plutôt qu'à développer de nouveaux projets. Un habitant se demande si des caméras ne pourraient pas être installés pour lutter contre les incivilités. Une habitante se demande si une « taxe trottoir », comme dans d'autres villes ne pourrait pas être installée.


 Monsieur IERG explique que la **vidéo-verbalisation sera notamment déployée sur la RD5**. Le périmètre d'installation reste celui qui a été concerté et présenté lors de la concertation. Il rappelle qu'il s'agit d'un **dispositif de contrôle routier dont la mise en œuvre est prévue en 2026**. Il rappelle la mise en place d'une **déchèterie fixe en 2026** ainsi que la campagne menée par la Ville pour la lutte contre les mégots jetés sur le domaine public.


Le Fort Conseil de Quartier




 Une habitante signale la **vitesse des vélos arrivant depuis la rue de la Concorde et traversant le Boulevard Stalingrad pour rejoindre la rue Beethoven**. Elle considère que la vitesse excessive, le manque de visibilité et l'absence de signalisation de type "stop" à l'intersection représentent un danger. Elle se demande quelle solution pourrait être trouvée.

Les habitant-es signalent la mise en place, en juillet 2025, du stationnement payant dans la Ville de Villejuif, et le possible report de stationnement de véhicules à Vitry, où le stationnement est gratuit. Plusieurs **véhicules ventouse** sont signalés rue Germain Pinson.


 Monsieur IERG évoque la différence entre véhicules ventouses et épaves, rappelant qu'ils ne répondent pas à la même réglementation. Il est possible de **signaler les véhicules ventouses à la Police Municipales**, celle-ci effectuant des opérations d'enlèvement.

 Madame MOREL indique qu'une réponse avait déjà été apportée sur la verbalisation des véhicules ventouses dans le quartier dans le compte-rendu de la séance du 22 mars 2025 dans la rubrique « On répond à vos questions ».

 Une habitante se plaint du faible nombre de bornes de recharge de voiture électrique. Elle demande si des bornes supplémentaires ne pourraient pas être installées dans le quartier.


 Monsieur IERG évoque les deux bornes ayant été installées par la Ville rue Beethoven. Les services seront sollicités sur cette question.

- **Sur les arbres dans le domaine privé**

 Une habitante s'interroge sur la destruction d'arbres par les nouveaux propriétaires d'un pavillon au 7 rue Germain Pinson, à proximité du sentier Tissebarbe. Il semblerait qu'ils construisent également un muret sans autorisation préalable de travaux. On ne sait pas s'ils disposent d'une autorisation.

- **Projet de réhabilitation de l'EPHAD des Lilas**

 Un habitant s'interroge sur le projet de réhabilitation de l'EPHAD des Lilas.

 Monsieur IERG explique qu'à ce jour, aucun dossier de permis de construire n'a été déposé auprès de la Ville concernant la parcelle sur laquelle se trouve l'EHPAD Les Lilas. Il est précisé qu'une présentation du projet de rénovation extension a été faite en conseil de quartier du Fort le 25 juin 2024 par M. DE BENALCAZAR, directeur de l'EHPAD des Lilas. Le document sera bientôt disponible sur le site internet de la Ville.

- **Suite de l'Observatoire des Conseils de quartier**

Comme Mme BAHRI, élue à la concertation de proximité, l'a rappelé et, à sa demande, le service Vie de quartier travaille actuellement à un certain nombre de propositions présentées lors de la restitution de l'Observatoire des Conseils de quartier, samedi 8 février 2025.

Le Fort Conseil de Quartier



Sur l'axe « communication », afin de rendre accessible au plus grand nombre les comptes rendus, des **résumés des échanges graphiques** apparaissent désormais en introduction du document.

Pour une meilleure lisibilité, le service développe également des **infographies de projet**, qui permettront aux habitant·es de visualiser les prochaines étapes des concertations en cours dans leur quartier.



ON RÉPOND À VOS QUESTIONS

• **Réponses aux questions posées lors du diagnostic en marchant - Samedi 22 mars 2025**

Concernant **l'aménagement de la nouvelle piste cyclable** suite aux travaux des Prairies du Fort, elle sera reliée aux pistes existantes de la Rue Lavoisier allant vers Ivry et de la piste Rue des Carrières allant vers le lycée Camille Claudel. Elle s'arrêtera au niveau du 67 Rue des Carrières. La prolongation jusqu'à l'EHPAD, ainsi qu'à la Place de la Liberté et à la Rue de la Concorde — où une piste cyclable est déjà en place — n'est pas envisageable pour le moment en raison des contraintes budgétaires.

L'ancien arrêt de bus Rue des Carrières sera déplacé Rue Lavoisier.

Concernant la déformation du trottoir rue André Malraux par des racines d'arbres, il s'agit **d'aléas naturels sur lesquels la Ville ne peut pas intervenir à ce jour.**

Au sujet de la demande de nettoyage à haute pression à l'intersection de la rue Champollion et de la rue de la Fraternité afin de retirer la mousse, les services de la Ville indiquent qu'une **opération de nettoyage renforcé avec enlèvement de véhicules** a été réalisée **dans ces rues le 18 septembre 2024**. Dans la mesure où un nettoyage de ce type est organisé chaque mois, avec une répartition sur l'ensemble des quartiers de la Ville, aucune autre opération n'est prévue dans ce secteur pour le moment. Toutefois, suite au diagnostic en marchant du 22 mars 2025, il a été demandé aux **équipes, dans le cadre de leurs interventions de nettoyage quotidien, d'améliorer la situation dans ce secteur.**

Concernant la question des stationnements en double-file aux horaires de sortie d'école, **en concertation avec les riverain·es**, celle-ci avait **été volontairement déplacée rue Réaumur**, la rue des Carrières étant jugée trop fréquentée.

Faute de crédits disponibles, la mise en place de mobilier pour protéger le trottoir de la rue des Carrières n'a pas été retenue.

La Ville a installé **des panneaux rappelant aux poids lourds l'interdiction de circuler dans la voie Broca** (2 panneaux) et dans la **rue des Blancs-Murs** (1 panneau).

• **Le stationnement de poids lourds**

Le Fort Conseil de Quartier



Le signalement concernant le stationnement de poids lourds rue Charles Inffroit a été transmis à la Police Municipale.

- **Propriété du parking à l'arrière du foyer Coalia**

Le parking situé à l'arrière du foyer Coalia appartient à Valophis. N'étant pas propriétaires de ce parking, la Ville n'a pas la possibilité d'en autoriser l'accès au grand public.

- **Propreté**

Ci-dessous, des ressources accessibles en ligne concernant la propreté et les déchets :

- [Rubrique « Propreté – Déchets » sur le site de la Ville](#)
- [Pour consulter le calendrier de collecte](#)

- **Associations et jeunesse**

Les associations sont invitées à se rapprocher du Service Vie Associative de la Ville. Cela leur permettra d'être officiellement enregistrées, reconnues et déclarées auprès de la mairie, mais aussi d'échanger sur les soutiens possibles (demandes de subventions, accès à des locaux pour leurs activités), ou tout autre besoin lié à leur développement.

Pour contacter le Service Vie Associative :

Maison de la vie associative (MVA)

36, rue Audigeois (La Heunière)

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

01 55 53 15 81

mva@mairie-vitry94.fr

- **Plan de prévention des risques naturels prévisibles**

Concernant le **plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)**, un **Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain (PPRMT)** est en cours d'élaboration par les services de l'Etat (DRIEAT-IF). Une réunion publique animée par les services de l'Etat et la sous-préfète de l'Haÿ les Roses a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine, le 4 octobre. Le règlement du PPRMT a été présenté ainsi que les aides financières de l'Etat.

Le **PPRMT** a pour vocation **d'encadrer la construction dans les secteurs exposés aux risques**.

Suite aux réunions publiques de concertation organisées en septembre et octobre 2024, la préfecture du Val-de-Marne a procédé, sur les communes concernées, parmi lesquelles Vitry-sur-Seine, à une **enquête publique** relative à l'approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles par affaissement et effondrement de terrain liés à la présence d'anciennes carrières (arrêté préfectoral n° 2025/01715 du 6 mai 2025). Cette **enquête** s'est déroulée du **mardi 3 juin au vendredi 4 juillet 2025**.

Le Fort Conseil de Quartier



Le dossier papier était consultable sur Internet et à la mairie durant toute la durée de l'enquête publique avec la possibilité de laisser des observations.

Une première **permanence avec le commissaire enquêteur**, ouverte au public vitriote a eu lieu samedi 14 juin. Une **seconde** s'est déroulée **vendredi 4 juillet**, à l'Hôtel de Ville.

Le **quartier du Fort se trouve en zone bleue du règlement**. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une zone inconstructible, il est nécessaire d'y **mener des études géotechniques pour modifier ou construire un bâtiment**.

- **Taille des arbres dans le quartier**

Au sujet de la taille des arbres dans le quartier, une réponse avait déjà été apportée dans le compte-rendu de la séance du 22 mars 2025 dans la rubrique « On répond à vos questions ».

- **Lutte contre la prolifération des rongeurs**

Concernant la lutte contre la prolifération des rongeurs, une réponse avait déjà été apportée dans le compte-rendu de la séance du 22 mars 2025 dans la rubrique « On répond à vos questions », plus spécifiquement sur l'arrêté municipal pris par la Ville et portant sur l'obligation, pour tous les propriétaires, gérants et syndic d'immeubles à usage d'habitation, de commerce et d'activité, et de terrains non bâtis, de procéder à une opération de dératisation de leurs propriétés, entre le 15 mars et le 18 mai 2025.

Les réponses aux questionnements qui sont manquantes dans cet écrit seront ajoutées lors de mails d'informations réguliers, ainsi qu'en ligne sur le site internet de la ville à la rubrique « conseil de quartier », durant la période de réserve pré-électorale.



Note : Au regard des obligations liées à la période de réserve pré-électorale, l'envoi de mails d'informations réguliers ne pourra finalement pas être mis en œuvre. En effet, la création d'un nouveau support, durant la période de réserve, génère des risques juridiques après une analyse approfondie. N'hésitez pas non plus à vous informer via la revue mensuelle, la newsletter ou les autres supports d'information de la ville.

Le service vie de quartier reste également disponible par mail : viedequartier@mairie-vitry94.fr

Le Fort Conseil de Quartier



REMARQUE DES HABITANT·ES

Suite aux concertations menées dans le cadre de l'observatoire des conseils de quartier, et afin de rendre les comptes rendus plus participatifs, les habitant·es disposent d'un délai d'un mois après leur publication sur le site de la Ville pour émettre leurs remarques (500 signes maximum, soit environ 80 mots).

Aucune contribution n'a été apportée pour ce compte-rendu.
